

Heureusement, un acte consulaire du 14 août 1777 mit fin au procès en concédant à l'Académie le pavillon Nord-Est de l'Hôtel de Ville, premier étage au-dessus de l'entresol, avec les salles et appartements qui en dépendent jusqu'aux Archives. C'est là que la Bibliothèque Adamoli fut installée et ouverte au public pendant quinze ans, avant d'être transportée au grand-collège. Malgré ses antécédents, Deschamps fut bien reçu à l'Académie.

L'assemblée des nobles de Lyon le députa aux Etats Généraux en 1789, bien que ses titres de noblesse ne fussent pas très anciens, il les tenait uniquement de l'échevinage de son père, François Deschamps, échevin en 1746. Revenu dans ses foyers à la fin de la Constituante, il resta mêlé aux agitations de la vie publique, il était président d'une section pendant le siège et avait un grade supérieur dans la garde nationale à cheval. Le 9 octobre, il faisait partie de la troupe qui essaya de sortir de Lyon, par le faubourg de Vaise, sous la conduite du général Précý ; mais, poursuivi par les soldats de la Convention, Deschamps reçut un coup de feu, et se réfugia dans la forêt d'Alix, où il mourut isolé au pied d'un arbre.

Charles-Joseph Mathon de la Cour (1738-1793) fut la troisième victime du siège de Lyon. C'était un philosophe et littérateur distingué, il fut admis à ce titre dans l'Académie en 1780. Déjà, il avait remporté plusieurs prix à l'Académie de Rouen et à celle des Inscriptions de Paris ; déjà, il avait fondé à Lyon le bureau des nourrices-mères, qui existe encore, et un lycée à l'instar de l'Athénée parisien. En 1791, il rédigeait le *Journal de Lyon*, et, en 93, il était président d'une section. Après le siège, Mathon fut traduit devant le tribunal révolutionnaire. Le président Dorfeuille lui dit : « Tu es noble, tu n'as pas quitté Lyon pendant le siège ; lis le décret, tu vas prononcer toi-même